

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 28 SEPTEMBRE 2023 Délibération n° 09_28-09-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 22/09/2023 Lieu de la séance : PRINQUIAU Date de la séance : 28/09/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, A. JOGUET, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, M. VANDEN BRUGGE, J. LERAY, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 32 Procurations : 2 Absents : 2 Nombre de votants : 36
Absents excusés ayant donné procuration à : T. GADAIS pouvoir à D. GUILLÉ N. FLAURAUD pouvoir à M. GUILLARD	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : H. COUTELLER Rapporteur : C. TRAMIER
Absents excusés : P. CORMERAIS S. MAURE	

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE D'ESTUAIRE ET SILLON – MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE D'OCCUPATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage dans les communes de plus de 5 000 habitants ;

Vu la circulaire du 5 juillet 2001 relative à l'application du 5 juillet 2000 ;

Vu le décret du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage ;

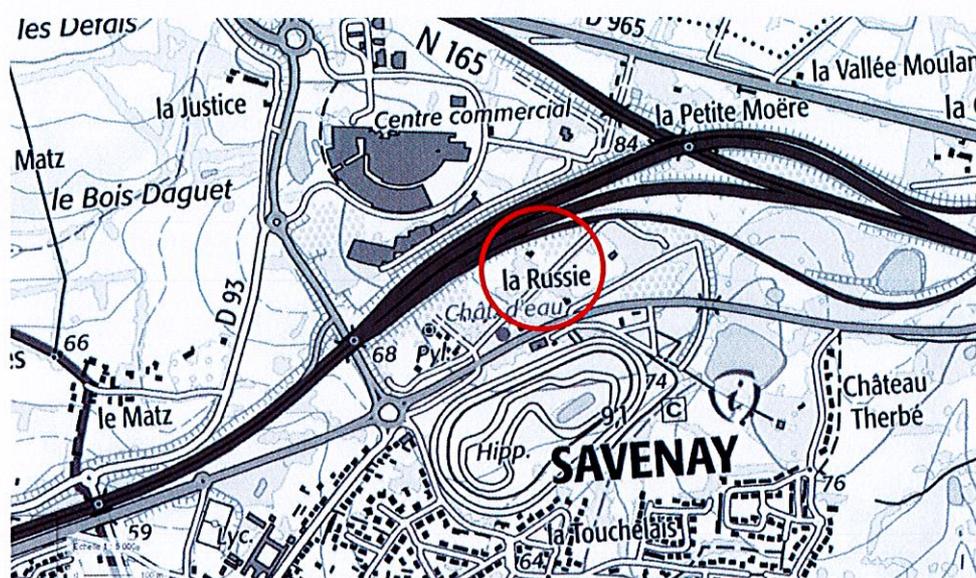
Vu le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de Loire Atlantique 2018 – 2024, approuvé le 20 décembre 2018,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon et notamment la compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

Contexte

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015 et depuis le 17 janvier 2017, la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » a été transférée de plein droit aux intercommunalités à fiscalité propre. La gestion de l'aire d'accueil de la Ville de Savenay relève ainsi d'Estuaire et Sillon.

Cette aire d'accueil, située le long du Chemin de la Russie, comprend 12 emplacements pouvant accueillir 2 caravanes. Elle est équipée d'une place de stationnement individuel. Le bâtiment central comporte douze blocs sanitaires individuels et un local technique. L'ensemble est distribué par une voie de desserte unique en impasse. Une zone de collecte des ordures ménagères est aménagée à l'entrée du site.



Plan de localisation de l'aire d'accueil



Vue des aménagements actuels

En 2021, des travaux de rénovation des sanitaires, de l'éclairage et des abords (suppression de 2 merlons) ont permis d'améliorer le cadre de vie des familles.

Enfin, durant l'été 2023, l'aire d'accueil a fait l'objet de travaux pour individualiser l'accès à l'eau et à l'électricité (mis en place de compteurs individuels).

Révision de la grille tarifaire

Actuellement, les familles bénéficient d'un forfait jour global de 8 €.

Afin de permettre une meilleure prise en compte du coût réel supporté par la Communauté de communes et de responsabiliser les usagers, il est proposé de revoir la tarification d'occupation demandée aux ménages.

La nouvelle grille tarifaire proposée est la suivante :

- ✓ 0,25 €/kWh d'électricité,
- ✓ 3,60 €/m³ d'eau,
- ✓ Droit de place : 2 euros par jour,
- ✓ Maintien du montant du dépôt de garantie à 100 euros.

CONCLUSION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ D'APPROUVER la nouvelle grille tarifaire d'occupation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Savenay, tel qu'exposée ci-dessus,
- ☛ D'APPLIQUER les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} octobre 2023,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 29 septembre 2023

H. COUTELLER
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU

06 OCT 2023

06 OCT 2023

